

Déclaration du Comité central de l'Association suisse pour les droits de la femme

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **66 (1978)**

Heft [5]

PDF erstellt am: **16.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-275235>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

ADF Association Suisse pour les Droits de la Femme

67^e Assemblée des délégués

Samedi 27 mai

Dimanche 28 mai 1978, à Zurich

Samedi 27 mai 1978

Hôtel Savoy Baur en Ville Zurich

Dès 11 heures : à l'entrée de la salle : distribution des cartes de vote

13 heures : Assemblée des délégués

Bienvenue par Claudia Depuoz-Mantovani, présidente cantonale de Zurich

Ouverture de l'Assemblée par la présidente centrale, Olivia Egli-Delafontaine, Zurich

1. Ordre du jour

- 1.1 Appel des délégués
- 1.2 Nomination des scrutatrices
- 1.3 Procès-verbal de l'Assemblée générale 1977 à Montreux
- 1.4 Rapport annuel
- 1.5 Comptes 1977 et budget 1978
- 1.6 Rapport des réviseurs de comptes
- 1.7 Fixation de la cotisation annuelle
- 1.8 Elections complémentaires au Comité central

14 h. 45-15 h. 30 : Pause - rafraîchissements

15 h. 30 :

2. Propositions des sections

- 2.1 Proposition de la section Aarau
Mise au point de directives et de mesures pour préparer les élections au Conseil National par le Comité Central
- 2.2 Proposition de la section Vevey, La Tour-de-Peilz et Environs
Publication d'une brochure sur l'Association suisse pour les droits de la femme
- 2.3 Proposition de la section Bâle-ville
Soutenir le mouvement pour le désarmement
3. Proposition d'un membre individuel,
Mme Irmgard Rimondini, Vice-Présidente de l'IAW :
Don de Fr. 500.— à l'Association sœur de l'Inde
4. Proposition du Comité Central
5 alternatives pour le financement de l'Assemblée générale
5. Varia

17 h. 30 : Fin de l'Assemblée

18 heures : Apéritif

19 h. 30 : Banquet à l'Hôtel Savoy «Baur en Ville»

Dimanche 28 mai 1978

10 h. 15 : Hôtel Savoy «Baur en Ville» Zurich

Séance Publique

Le dimanche est consacré au thème :

Le Canton Jura un nouveau canton se présente

Les personnalités suivantes :

Madame Valentine Friedli, Delémont, membre de «l'Assemblée constituante», et Monsieur Alfred Güdel, député, Delémont, parleront de l'Histoire et de la Constitution du nouveau canton.

Le public est invité à participer à la discussion qui suivra les conférences en posant des questions.

Les débats seront menés par Monsieur Dr. Ulrich Kägi, rédacteur à la «Weltwoche»

Fin de l'Assemblée : vers 12 h. 30.

Déclaration

du Comité central de l'Association suisse pour les droits de la femme

concernant la loi fédérale sur la protection de la grossesse
et le caractère punissable de son interruption

Le Comité central de l'Association suisse pour les droits de la femme recommande de voter non à la loi fédérale sur la protection de la grossesse et le caractère punissable de son interruption.

Loin d'être un progrès, cette loi marque un recul sur la situation présente définie par le Code pénal (art. 118 à 121 et 211). En effet, outre le consentement des experts médecins, désignés par l'Etat, qui statuent sur la santé, il faudra, en cas de «détresse sociale grave», obtenir encore l'assentiment d'un autre délégué de l'Etat, qui enquêtera sur la situation financière et familiale et dont la consultation allongera le temps des démarches.

Mieux vaut en rester au Code pénal actuel, en attendant une nouvelle loi mieux faite.



Journée de la Femme

Foire Suisse
d'Echantillons de Bâle

Dans le cadre de la Journée de la Femme le 19 avril, la Foire de Bâle avait organisé une table ronde sur un thème d'actualité brûlante : la femme face à l'insécurité et la criminalité croissantes de notre époque.

Des femmes de plusieurs pays d'Europe nous évoquèrent chacune comment elles ressentent ce problème dans leur propre pays :

Mme Suzanne Agnelli, membre de la Chambre des députés à Rome, parla avec émotion de la violence qui ravage l'Italie et surtout des kidnappings. Or, les commandos de kidnapping comprennent toujours des femmes et Mme Agnelli en rechercha la raison. D'après elle, les grands responsables des femmes terroristes sont les **journalistes femmes**, qui, dans la presse, en font des héroïnes, alors que tuer et détruire n'ont jamais fait progresser le monde.

Mme Gisèle Halimi, présidente de «choisir» en France, montra deux aspects de la criminalité contre les femmes en France. La criminalité est plus passionnelle en France que politique ou économique (70% des crimes passionnels sont commis par des femmes). Les femmes terroristes utilisent la violence du désespoir : des femmes rejetées du pouvoir prennent des responsabilités terribles et les terroristes sont souvent des théoriciennes.

Mme Johanna Lemke, présidente de la «Staatsbürgerinnenverband» de Berlin, parla surtout des problèmes de chômage en R.F.A. En effet, un chômeur sur deux est une femme en Allemagne et elles constituent 37,5% du marché du travail.

Pour Mme Marie Mavrommati, directeur général au Ministère de la justice à Athènes, les femmes doivent employer des méthodes éducatives pacifistes dès la petite enfance : la violence dans le sein de la famille engendre la violence dans la rue.

Mme Hepzibah Menuhin, présidente de l'Association britannique des femmes pour la paix et la liberté, trouva ensuite que la femme européenne est trop timide. Elle n'ose pas encore accepter de postes de décision.

Enfin, Mme Judith Stamm, officier de police à Lucerne, estima qu'on parle beaucoup de la femme et de ses problèmes, mais pas assez de sa participation avec mari et enfants à la vie commune.

Les débats étaient présidés par Mme Olivia Egli-Delafontaine, présidente de l'Association suisse pour les droits de la femme, qui fit adroitement ressortir les principaux points d'intérêts de ces exposés.

B.v.d. Weid